

RÉACTION PRESSE

Lundi 20 juillet 2026,

Doublement de la taxe sur les logements vacants à Paris, **Pour la FNAIM : « Après avoir découragé les propriétaires, Paris leur présente la facture »**

Après le vote, samedi 18 juillet, du Conseil de Paris doublant dès 2027 la taxe sur les logements vacants, Loïc Cantin, président de la FNAIM, dénonce une nouvelle réponse exclusivement fiscale à une crise du logement qui exige avant tout des solutions concrètes.

Après avoir découragé les propriétaires pendant des années (instabilité fiscale, empilement des normes, interdictions de louer, encadrement des loyers), Paris leur présente aujourd'hui la facture. On leur reproche une vacance que les pouvoirs publics ont eux-mêmes largement fabriquée.

La Ville de Paris choisit une nouvelle fois de taxer les propriétaires plutôt que de traiter les causes réelles de la vacance. Car si des logements restent vides, c'est rarement par stratégie spéculative. C'est le plus souvent parce qu'ils sont inhabitables ou nécessitant des travaux lourds, qu'ils sont bloqués par une succession, une indivision ou un contentieux ou bien qu'ils sont retirés du marché par des bailleurs découragés par l'instabilité juridique, fiscale et locative (DPE, interdictions de louer, encadrement des loyers...).

Personne ne défend le logement vide. Mais on ne remet pas un logement en location en punissant son propriétaire : on l'y remet en le sécurisant et en l'aidant à rénover. On interdit de louer, on ne finance pas la rénovation, puis on taxe la vacance qui en résulte : deux contraintes empilées sur le même propriétaire, en guise de politique du logement.

Depuis de longs mois, les professionnels de l'immobilier, et au premier rang la FNAIM, alertent sur le recul massif de l'investissement locatif et ses conséquences directes : raréfaction de l'offre, tensions sur les loyers, difficultés croissantes pour se loger. Faire porter aux bailleurs privés la responsabilité de la pénurie qu'on a soi-même nourrie relève de l'inversion des rôles.

Paris perd près de 12 000 habitants chaque année (soit 1 000 habitants par mois), et pourtant le marché reste sous tension. C'est bien la démonstration que le problème n'est pas seulement celui des logements vacants.



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

qalivel@qalivel.com – 01 41 05 02 02

Après douze ans d'encadrement des loyers, une hausse de 52 % de la taxe foncière et désormais le doublement de la taxe sur les logements vacants, combien de nouvelles taxes faudra-t-il encore avant de reconnaître que la stratégie ne fonctionne pas ? On ne rendra pas Paris plus accessible en faisant fuir les investisseurs privés.

On ne remettra pas 20 000 logements sur le marché à coups de matraquage fiscal. On les y remettra en redonnant confiance aux propriétaires.

Si Paris souhaite réellement remettre des logements sur le marché, la priorité devrait être de sécuriser les propriétaires contre les impayés et les dégradations, de faciliter la rénovation, de simplifier les règles et de restaurer une rentabilité locative acceptable, sans quoi on continuera de décourager ceux-là mêmes que l'on prétend mobiliser.

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Contact Presse :

Galivel & Associés

Valentin Eynac / Tiphany Rouaud

galivel@galivel.com – 01 41 05 02 02 – 06 03 62 45 34



Contact Presse : Galivel & Associés – Valentin Eynac / Tiphany Rouaud

galivel@galivel.com – 01 41 05 02 02 – 06 03 62 45 34